

La gestion des risques et responsabilités dans un établissement social et médico-social

Durée : 2 jour(s) (14,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

Dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité, la notion de gestion des risques s'impose dans toutes ses dimensions. « Gérer les risques », c'est-à-dire anticiper, prévenir, et remédier aux situations à risques, implique également de mesurer les responsabilités engagées et les conséquences pour la gouvernance des ESMS sur le plan civil comme sur le plan pénal.

Cette formation vise ainsi à :

- Comprendre les enjeux d'une politique de gestion des risques
- Mesurer les conséquences en termes de responsabilités civile et pénale
- Appréhender la notion de plan de prévention des risques et de cellule de crise

PUBLIC :

Professionnels des structures sociales et médico-sociales

PREREQUIS :

Aucun prérequis.

CONTEXTE :

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux représente un secteur d'importance dans le cadre de l'action sociale car ils permettent l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social, éducatif ou professionnel de plus d'un million de personnes en situation de vulnérabilité temporaire ou permanente. Ce secteur est régulièrement confronté à la notion de risques et ceux-ci peuvent se situer à plusieurs niveaux : des risques liés à la sécurité des personnes, des risques liés aux respect des droits et libertés des personnes, des risques liés aux événements indésirables, aux catastrophes naturelles...

Le rôle des équipes de Direction des ESMS est de « gérer les risques », c'est-à-dire à la fois de prévenir et d'anticiper les risques prévisibles mais également de faire face et de remédier aux situations à risque, afin qu'elles ne se renouvellent pas.

Au titre de leur connaissance de la législation et de leur mission de protection des personnes vulnérables, les Directeurs et la gouvernance des ESMS peuvent voir leur responsabilité civile et/ou pénale engagée. Dès lors, il convient dans leur positionnement de mesurer les risques, leurs responsabilités et les conséquences personnelles et/ou professionnelles qui sont liées à l'exercice de leurs responsabilités.

PROGRAMME :

Jour 1 : La gestion des risques dans un ESMS

- Définition de la notion de risque
- Mesure, évaluation et classement des risques
- Politique de gestion des risques et enjeux : réduire, prévenir, maîtriser ou gérer ?
- Rappel des principes généraux de responsabilité
- Responsabilité civile, pénale et administrative : définition, juridictions et fondements
- Dimension juridique et assurantielle du risque en ESMS

Objectifs pédagogiques du J1 :

- Définir la notion de risques et ses caractéristiques
- Comprendre la démarche et les enjeux d'une politique de gestion des risques
- Connaître les principes généraux du droit relatifs à la question de responsabilité dans les ESMS
- Être sensibilisé aux questions liées à la prévention par le risque assurantiel

Jour 2 :

Les risques engageant la responsabilité civile dans les ESMS

- Le respect de l'intimité et de la vie privée et transmission d'informations, la sécurité des biens des personnes
- L'obligation de surveillance et la sécurité des personnes, le fait de la personne accueillie
- La liberté de choix (vie affective et sexuelle, consommation de tabac, d'alcool et de produits illicites ...)

Les risques engageant la responsabilité pénale dans les ESMS



- La notion d'« abus de fonction »
- La notion de maltraitance et de violences volontaires
- Les entraves à la liberté d'aller et venir : le cas de la contention
- L'homicide involontaire

La mise en place des outils : Prévenir, agir et communiquer

- Evaluation de la criticité des risques pour l'élaboration d'un plan de gestion des risques
- La gestion des événements indésirables
- La communication dans la gestion des risques

Objectifs pédagogiques du J2 :

- Identifier l'ensemble des risques liés à l'accompagnement d'une personne vulnérable en ESMS
- Apprécier les conditions de la mise en œuvre du principe de responsabilité sur le plan civil et pénal de certains risques en ESMS
- Identifier des outils pour répertorier les risques
- Initier et soutenir une politique de prévention et de gestion des risques dans la structure

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Réflexions et échanges entre professionnels à partir de mises en situation,
- Apports théoriques, travaux de groupes, brainstorming
- Réveil pédagogique au début du jour 2

MODALITES D'EVALUATION :

- Un quizz d'évaluation des connaissances est organisé au début du parcours de la formation.
- En fin de formation, un bilan des acquis est réalisé avec les participants autour de ce qui est appris, ce qui est mis en débats et ce qui va être mise en œuvre

MODALITES D'INSCRIPTION :

Cette formation est proposée uniquement en intra.

Contactez-nous par mail (accueil@creai-grand-est.fr) pour réaliser cette formation dans votre structure (ou par téléphone au 03.26.68.35.71)

Tarifs (pour un groupe de 15 personnes maximum) :

1450 € par jour pour les non-contribuants

1160 € par jour pour les contribuants au CREAI

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandœuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est • Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

